

Table des matières

Rapport

Annexe I Conclusions et recommandations

Annexe II Ordre du jour

Annexe III Liste des participants

Introduction

La réunion des Groupes de correspondance intégrés sur le bon état écologique et les cibles (CORGEST) consacrée à l'approche écosystémique s'est tenue à Athènes (Grèce) du 17 au 19 février 2013, à l'invitation du Ministère grec de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique, et s'est déroulée dans les locaux du Ministère. La réunion avait pour buts : a) de convenir d'une liste d'indicateurs communs qui offrirait une base solide aux travaux des Groupes CORMON; et b) de formuler des recommandations concernant les objectifs écologiques/indicateurs qui ne sont pas encore bien définis mais dont l'inclusion dans les discussions préliminaires est préconisée en raison des avancées scientifiques et des travaux menés au sein d'autres organes internationaux.

Participation

1. Ont participé à la réunion : les membres des Groupes CORGEST travaillant sur l'approche écosystémique issus des Parties contractantes ci-après : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Commission européenne (CE), Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Libye, Malte, Maroc, Monténégro, Slovénie, Tunisie et Turquie.

2. Étaient également représentés à la réunion : le Secrétariat du Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM), y compris ses composantes, à savoir le Programme MED POL (MEDPOL), Le Centre d'activités régionales pour le Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP), le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP), et le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC).

3. Les institutions et organisations ci-après étaient représentées par des observateurs : la Commission générale des pêches pour la Méditerranée de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (CGPM/FAO), l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD/Turquie), l'Association hellénique pour la protection du milieu marin (HELMPEA), l'Association méditerranéenne pour le sauvetage des tortues de mer (MEDASSET), SOUND SEAS, l'institut de recherche THÉTIS, le projet PEGASO, le projet MEDINA et le projet PERSEUS.

4. La liste des participants figure dans l'Annexe III au présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

5. La réunion a été ouverte le lundi 17 février 2014 à 9 heures par M. Atila Uras, au nom du Secrétariat de la Convention de Barcelone (PNUE/PAM), et par M. Ilias Mavroidis, au nom du pays hôte de la réunion, qui a souhaité la bienvenue aux participants. Ils ont rappelé brièvement les progrès accomplis depuis la décision, adoptée par la quinzième Réunion des Parties contractantes en 2008 (Décision IG.17/6), d'appliquer progressivement l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines susceptibles d'affecter le milieu marin et côtier de la Méditerranée en vue de promouvoir le développement durable, en se conformant à une feuille de route en sept étapes, une attention spéciale étant accordée aux récents résultats de la dix-huitième Réunion des Parties contractantes tenue à Istanbul en décembre 2013.

Points 2 et 3 de l'ordre du jour : Portée et objet de la réunion. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour

6. M. Atila Uras a rappelé aux participants, au nom du Secrétariat, que la réunion avait essentiellement pour objet de convenir, après examen, d'une série d'indicateurs qui serviraient de base aux discussions des experts chargés de la surveillance au sein des Groupes CORMON, tout en se penchant sur les indicateurs et objectifs écologiques qui ne figuraient pas sur la liste intégrée du bon état écologique (BEE) et des cibles convenue par la dix-huitième Réunion des Parties contractantes (pêches, fonds marins, réseaux trophiques

marins, objectifs écologiques relatifs au bruit marin, et indicateurs spécifiques relatifs à l'eutrophisation, au littoral et à l'hydrographie).

7. À l'issue de consultations officieuses, la réunion a élu le Bureau ci-après :

Président du groupe «biodiversité et pêche» :	M. Giordano Giorgi (Italie)
Présidente du groupe «pollution et débris marins»:	Mme Monika Peterlin (Slovénie)
Président du groupe «littoral et hydrographie» :	M. Victor Escobar (Espagne)
Vice-Présidents :	M. Erol Cavus (Turquie) Mme Nassira Rheyati (Maroc)
Rapporteur :	Mme Milena Batakovic (Monténégro)

8. Lors de l'examen de l'ordre du jour, une représentante du projet MEDINA a demandé à présenter les principaux résultats de ce projet au titre du point 9; la représentante du projet PEGASO a demandé la parole pour présenter les travaux relatifs au changement d'utilisation des terres au titre du point 13; et la représentante du Monténégro a proposé de présenter aux participants une mise à jour du Programme de gestion des zones côtières du Monténégro au titre du point « questions diverses ».

9. La réunion a adopté l'ordre du jour paru sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.390/2, après y avoir apporté les modifications nécessaires. L'ordre du jour de la réunion, ainsi modifié, figure dans l'Annexe II au présent rapport.

Point 4 de l'ordre du jour: Introduction générale à l'analyse du Secrétariat PNUE-PAM concernant les indicateurs communs/objectifs intermédiaires possibles (et leurs éventuels niveaux de référence et seuils) dont il faudra convenir. Le BEE au regard des objectifs écologiques pour la Méditerranée

10. Mme Gyorgyi Gurban a présenté, au nom du Secrétariat, un exposé sur l'approche écosystémique, soulignant que les indicateurs communs joueraient un rôle important dans l'élaboration du Programme de surveillance et d'évaluation intégré. Une telle démarche, à la fois commode et d'un bon rapport coût-efficacité, était conforme à la pratique suivie par d'autres Conventions pour les mers régionales. Elle a brièvement présenté les indicateurs communs proposés par le Secrétariat, expliquant les raisons qui avaient motivé leur choix. Elle a souligné que les travaux portant sur l'approche écosystémique étaient cycliques et que, graduellement, conformément à la décision prise à ce sujet par la dix-huitième Réunion des Parties contractantes, la liste intégrée convenue du BEE et des cibles continuerait d'être améliorée à la lumière des nouvelles avancées scientifiques et des nouveaux développements en matière de politiques.

11. Après l'exposé général, le Secrétariat a demandé à Mme Maria Caparis d'expliquer plus en détail les raisons ayant présidé au choix des indicateurs proposés par le Secrétariat.

12. L'exposé, jugé de bonne tenue, a servi de base à la discussion. Répondant aux questions des Parties contractantes concernant le statut des OE et des indicateurs exclus de la liste établie par la dix-huitième Réunion des Parties contractantes (voir aussi le point 7) et leurs liens avec les indicateurs communs, le Secrétariat a donné les explications suivantes :

- Les indicateurs communs doivent, dans la pratique, servir de base à la mise en œuvre initiale du Programme de surveillance et d'évaluation intégré. Ils ont été choisis parmi les indicateurs convenus par la dix-huitième Réunion des Parties contractantes comme étant les plus appropriés, compte tenu de la disponibilité de données les concernant, des pratiques actuelles en matière de surveillance et/ou des obligations en la matière. Ils seront élaborés plus avant et dotés de spécifications par

les Groupes CORMON durant la période 2014-2015 afin que leur surveillance puisse commencer dès 2016.

- La dix-huitième Réunion des Parties contractantes avait également demandé aux Parties de se pencher plus avant sur les OE/indicateurs qui n'étaient pas mentionnés dans sa décision, à la lumière des nouvelles informations et données disponibles et des avancées de la science, afin d'améliorer, d'ici la dix-neuvième Réunion des Parties contractantes, la liste intégrée dont elle avait convenu. À cette fin, les organisations régionales et internationales compétentes, les directeurs de projets de recherche et les Parties contractantes ont été invités à soumettre des propositions et des informations tenant compte des derniers développements. Tout ceci sera examiné par les Groupes CORMON, qui donneront au Groupe de coordination de l'approche écosystémique, lequel se réunira pour la première fois en septembre 2014, des recommandations à leur sujet. Le Groupe de coordination proposera d'inclure, dans la liste intégrée du BEE et des cibles convenue par la dix-huitième Réunion des Parties contractantes, des OE/indicateurs spécifiques.

13. Une Partie contractante ayant demandé des éclaircissements sur la définition du terme «indicateur commun» et sur les modifications qu'il était proposé d'y apporter, on a rappelé que cette définition était la suivante :

«Dans le cadre de la Convention de Barcelone, un indicateur commun est une mesure qui résume des données en un chiffre simple, normalisé et transmissible, étant, de préférence, applicable dans l'ensemble du bassin méditerranéen, mais au moins au niveau des sous-régions, et qui sera surveillé par toutes les Parties contractantes. Un indicateur commun permet de donner une indication du degré de menace ou de changement dans l'écosystème marin et peut fournir des informations utiles aux décideurs. »

14. Enfin, une Partie contractante a demandé qu'il soit pris note du besoin d'envisager, éventuellement, une clause dérogatoire à la définition donnée ci-dessus, à l'instar de la pratique suivie par la Convention OSPAR.

Point 5 de l'ordre du jour : Présentation de l'analyse du Secrétariat concernant les objectifs écologiques pour le groupe « biodiversité et pêches » et du Secrétariat de la CGPM sur les indicateurs communs/objectifs intermédiaires possibles, les niveaux de référence et les seuils au regard de l'OE3

15. Après une introduction générale du Secrétariat, puis de Mme Maria Caparis, au sujet des indicateurs communs proposés pour la biodiversité, les Parties se sont déclarées satisfaites des indicateurs communs proposés.

16. L'exposé de la CGPM décrivant les travaux en cours en liaison avec l'OE3, proposant une série d'indicateurs spécifiques, a été accueilli comme une bonne base pour la poursuite des discussions, au regard de l'OE3 et de ses liens avec l'OE1.

Points 6 à 8 de l'ordre du jour: Examen de l'analyse du Secrétariat concernant le groupe «biodiversité et pêches». Conclusions de la réunion sur les principaux résultats au titre du groupe «biodiversité et pêches» et recommandations concernant les objectifs intermédiaires, les indicateurs communs, et les niveaux de référence et seuils possibles

17. Les Parties contractantes ont généralement bien accueilli tant les indicateurs communs proposés par le Secrétariat que l'exposé de la CGPM, dont ils ont pris acte. Elles

ont formulé des recommandations précises concernant les futurs travaux des Groupes CORMON, du Secrétariat et de la CGPM, comme indiqué dans l'Annexe I.

Point 9 de l'ordre du jour : Présentation de l'analyse du Secrétariat PNUE-PAM sur les indicateurs communs/objectifs intermédiaires possibles (et les éventuels niveaux de référence et seuils) dont il faudra convenir. Le BEE au regard des objectifs écologiques pour la Méditerranée concernant le sous-groupe «pollution et détritiques marins»

18. Le Secrétariat a tout d'abord présenté les arguments à l'appui de la liste d'indicateurs communs proposée, en précisant qu'elle s'appuyait essentiellement sur les travaux du MEDPOL. Mme Maria Caparis a donné des renseignements plus détaillés sur les données relatives aux indicateurs communs proposés.

19. Une représentante du projet MEDINA a ensuite présenté les travaux relatifs à l'eutrophisation, qui ont été bien reçus par les Parties contractantes, lesquelles ont invité les Groupes CORMON à examiner les résultats de ce projet dans le cadre de leurs prochaines discussions.

20. Le représentant de l'ACCOBAMS a aussi présenté un exposé sur les travaux relatifs au bruit marin, en liaison avec l'OE11. Cet exposé a été bien accueilli par les Parties contractantes, qui ont demandé à l'ACCOBAMS de suivre les travaux des Groupes CORMON et de présenter des propositions concrètes aux fins des discussions.

Points 10 à 12 de l'ordre du jour : Examen de l'analyse du Secrétariat concernant le sous-groupe «pollution et détritiques marins». Conclusions de la réunion sur les principaux résultats au titre du sous-groupe «pollution et détritiques marins» et recommandations concernant les objectifs intermédiaires, les indicateurs communs, et les niveaux de référence et seuils possibles

21. Les Parties contractantes ont estimé que l'expérience acquise dans le cadre de la Convention de Barcelone était la plus complète pour ce sous-groupe. Elles ont formulé des recommandations précises pour les futurs travaux des Groupes CORMON et ceux du Secrétariat, qui se trouvent résumées dans l'Annexe I au présent rapport. L'une des recommandations les plus importantes consiste à ajouter un autre indicateur commun concernant les détritiques marins.

Point 13 de l'ordre du jour : Présentation de l'analyse du Secrétariat PNUE-PAM sur les indicateurs communs/objectifs intermédiaires possibles au vu des travaux concernant le groupe « littoral et hydrographie »

22. Le Secrétariat a présenté son analyse des indicateurs communs jugés pertinents pour le groupe « littoral et hydrographie ». Cette présentation a été suivie d'une analyse plus approfondie de Mme Maria Caparis et d'un exposé de la représentante du projet PEGASO sur les travaux relatifs aux changements d'utilisation des terres. Les intervenants ont proposé un indicateur supplémentaire sur la question, en liaison avec l'OE8.

Points 14 à 16 de l'ordre du jour : Examen de l'analyse du Secrétariat concernant le groupe «littoral et hydrographie». Conclusions de la réunion sur les principaux résultats au titre du groupe «littoral et hydrographie» et recommandations concernant les objectifs intermédiaire, les indicateurs communs, et les niveaux de référence et seuils possibles

23. Les participants ont examiné en détail la possibilité de retenir les changements d'utilisation des terres comme indicateur supplémentaire. Ils se sont félicités, à cet égard, de l'exposé de la représentante du projet PEGASO et ils ont demandé aux Groupes CORMON de suivre de très près cette question. En outre, ils ont formulé des recommandations précises, tant pour les futurs travaux des Groupes CORMON que pour ceux du Secrétariat.

Point 17 de l'ordre du jour: Questions diverses

24. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la représentante du Monténégro a présenté un exposé sur le Programme de gestion des zones côtières du Monténégro, auquel les participants ont réservé bon accueil.

Point 18 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

25. Le Président, M. Victor Escobar, a prononcé la clôture de la réunion le mercredi 19 février 2014 à 17 h 45.

ANNEXE I

Recommandations du Groupe CORGEST intégré

Le Groupe CORGEST se félicite de la liste d'indicateurs communs établie par le Secrétariat, qui servira de base aux futurs travaux des Groupes CORMON. La définition de l'expression « indicateur commun » est reproduite ci-dessous, suivie de la liste des indicateurs communs établie par le Secrétariat :

« Dans le cadre de la Convention de Barcelone, un indicateur commun est une mesure qui résume des données en un chiffre simple, normalisé et transmissible, étant, de préférence, applicable dans l'ensemble du bassin méditerranéen, mais au moins au niveau des sous-régions, et qui sera surveillé par toutes les Parties contractantes. Un indicateur commun permet de donner une indication du degré de menace ou de changement dans l'écosystème marin et peut fournir des informations utiles aux décideurs. »

Indicateurs communs à spécifier par les Groupes CORMON :

1. Aire de répartition des habitats (OE1);
2. Situation des espèces et communautés typiques d'un habitat (OE1);
3. Aire de répartition des espèces (OE1);
4. Abondance de certaines espèces (OE1) (mammifères marins, oiseaux de mer, reptiles marins, macroalgues marines, zoobenthos, poissons);
5. Caractéristiques démographiques d'une population (OE1) (par exemple, taille corporelle ou structure des classes d'âge, sex-ratio, taux de fécondité, taux de survie/mortalité);
6. Tendances en matière d'abondance, d'occurrence temporelle et de répartition spatiale des espèces non-indigènes, en particulier les espèces non-indigènes invasives, notamment dans les zones à risque (OE2) (en rapport avec les principaux vecteurs et voies de propagation de ces espèces);
7. Concentration des principaux éléments nutritifs dans la colonne d'eau (OE5);
8. Concentration de chlorophylle-a dans la colonne d'eau (OE5);
9. Emplacement et superficie des habitats touchés directement par des transformations hydrographiques (OE7);
10. Longueur du littoral soumis à des perturbations physiques en raison de l'influence des structures artificielles (OE8);
11. Concentration des principaux contaminants nocifs mesurée dans la matrice pertinente (OE9) (biote, sédiments, eau de mer);
12. Niveau des effets de la pollution des principaux contaminants pour lesquels une relation de cause à effet a été établie (OE9);
13. Fréquence, origine (si possible), ampleur des événements de pollution aiguë (par exemple, déversements d'hydrocarbures, de produits pétroliers et de substances dangereuses) et leur incidence sur les biotes touchés par cette pollution (OE9);

14. Concentrations réelles de contaminants qui ont été détectés et nombre de contaminants ayant dépassé les concentrations maximales réglementaires dans les produits de la mer de consommation courante (OE9);
15. Pourcentage des mesures de concentration en entérocoques intestinaux satisfaisant aux normes établies (OE9);
16. Tendances concernant les quantités de débris ayant échoué et/ou été déposés sur le littoral (OE10);
17. Tendances concernant les quantités de débris dans la colonne d'eau, y compris les microplastiques, et dans les fonds marins (OE10);
18. Tendances concernant la quantité de débris ingérés par des organismes marins ou le nombre de cas d'emmêlement d'organismes marins dans des débris, concernant en particulier certains mammifères marins, oiseaux de mer et tortues marines (OE10).

Il est proposé que les Groupes CORMON analysent ce dernier indicateur, relatif à l'ingestion de débris (Décision IG.21/3, Annexe I, indicateur 10.2.1), pour en faire, à titre expérimental, un indicateur commun qui sera par la suite élaboré plus avant sur la base des données disponibles, des meilleures pratiques et, le cas échéant, de projets pilotes sous-régionaux.

En outre, un autre indicateur commun relatif aux sédiments a été proposé en liaison avec l'OE8 (Décision IG.21/3, Annexe II, indicateur 8.1.2 – défis posés par les modifications de la dynamique sédimentaire le long du littoral). Il sera examiné plus avant par les Groupes CORMON sur la base des informations supplémentaires fournies par les Parties contractantes.

Il est proposé que les Groupes CORMON analysent, en vue de les inclure éventuellement dans la liste des indicateurs et des cibles convenue par la dix-huitième Réunion des Parties contractantes, conformément à la Décision IG.21/3, les indicateurs ci-après :

- Des indicateurs spécifiques relatifs à l'OE3 (pêches), sur la base des propositions communes soumises par la CGPM et le Secrétariat).
- Un indicateur spécifique relatif à l'OE11 (bruit), sur la base des recommandations de l'ACCOBAMS).
- Un indicateur spécifique relatif à l'OE8 (changement d'utilisation des terres), sur la base de l'élaboration plus poussée de cet indicateur par le Secrétariat.

Compte tenu de ce qui précède, les Groupes CORMON devront, au cours de leur prochaine réunion :

1. Expliciter les indicateurs communs (but de l'indicateur; paramètres à mesurer, y compris les seuils et les niveaux de référence; portée de l'indicateur et principaux éléments à surveiller), dans le cadre d'une approche pratique, d'un bon rapport coût-efficacité et comparable.
2. Préparer un modèle décrivant les spécifications des indicateurs communs ainsi que leurs liens avec les objectifs écologiques (OE), compte tenu de ce qui précède et de la pratique suivie par d'autres conventions pour les mers régionales.
3. Suivre les nouveaux développements concernant les indicateurs/OE qui ne figurent pas actuellement sur la liste des indicateurs communs ni dans la décision sur

l'approche écosystémique adoptée par la dix-huitième Réunion des Parties contractantes et proposer au Groupe de coordination de l'approche écosystémique d'examiner la question plus avant en vue de recommander à la dix-neuvième Réunion des Parties contractantes d'inclure de nouveaux indicateurs communs et/ou d'améliorer la liste intégrée des indicateurs, cibles et descripteurs du BEE convenue par la dix-huitième Réunion des Parties contractantes.

4. Évaluer les incidences budgétaires des aspects de la mise en œuvre du programme de surveillance relatifs aux spécificités des indicateurs communs.
5. Spécifier les effets des changements climatiques dans les prochains travaux sur les indicateurs communs, le cas échéant.

Le Groupe de coordination de l'approche écosystémique est invité à examiner, à sa prochaine réunion, en septembre 2014, les questions suivantes :

1. Les futures recommandations des Groupes CORMON concernant, d'une part, les spécificités des indicateurs communs et, d'autre part, les propositions tendant à compléter ou à actualiser, d'un côté, la liste des indicateurs communs et, d'un autre côté, la liste intégrée des indicateurs, du BEE et des cibles établie par la dix-huitième Réunion des Parties contractantes, en vue de recommander à la dix-neuvième Réunion des Parties contractantes un Programme de surveillance et d'évaluation intégré ainsi qu'une liste actualisée des indicateurs, du BEE et des cibles pour la Méditerranée.
2. Préparer un modèle décrivant les spécifications des indicateurs communs ainsi que leurs liens avec les objectifs écologiques (OE), compte tenu de ce qui précède et de la pratique suivie par d'autres conventions pour les mers régionales.
3. L'introduction éventuelle d'un indicateur relatif aux modifications dans la dynamique des sédiments côtiers (Décision IG.21/3, Annexe II, indicateur 8.1.2) pour l'OE8.
4. L'introduction éventuelle d'une clause dérogatoire aux indicateurs communs (conformément à la définition qui en est donnée plus haut), à l'instar de la pratique suivie par la Convention OSPAR.
5. Les meilleurs moyens d'aborder les changements climatiques dans le cadre des futurs travaux liés à la surveillance des indicateurs communs.

Recommandations concernant le sous-groupe « biodiversité et pêches »

Les Groupes CORMON sur la biodiversité et les pêches devront spécifiquement :

1. Étudier de plus près les espèces et habitats fondamentaux, compte tenu des pressions majeures qu'ils subissent, et dans les aires principales, dans l'optique d'une approche fondée sur le risque.
2. Étudier plus particulièrement certains éléments essentiels, tels que la colonne d'eau et les habitats singuliers.
3. Recenser les besoins de travaux scientifiques plus poussés en vue de sélectionner, au besoin, certaines espèces et certains habitats.
4. Envisager toutes les méthodes de pointe (échantillonnage, modélisation, cartographie) selon les besoins et les possibilités.
5. Prendre acte de la Note d'information de la CGPM relative à l'OE3 (UNEP(DEPI)/MED WG.390/Inf.5) et lui donner la suite qui convient, d'une part pour

donner au Groupe de coordination de l'approche écosystémique des recommandations quant à la manière de procéder à l'égard de l'OE3 et de l'OE6 (intégrité des fonds marins) et, d'autre part, afin d'étudier plus spécialement les liens entre la pêche et le besoin et la possibilité de surveiller la biodiversité selon une méthode d'un bon rapport coût-efficacité. On s'appuiera autant que possible sur les données disponibles auprès de la CGPM et sur les pratiques actuellement suivies par la CGPM en matière de surveillance, également en lien avec l'élaboration d'indicateurs relatifs à la biodiversité.

Recommandations concernant le sous-groupe « pollution et détritisme marin »

Les Groupes CORMON sur la pollution et les détritismes marins devront :

1. Pour élaborer plus avant les indicateurs communs convenus, s'appuyer autant que possible sur la pratique et les données MEDPOL.
2. Référencer les valeurs des indicateurs communs, à l'intention du Groupe de coordination de l'approche écosystémique, en vue de proposer des seuils et de commencer rapidement les discussions sur la base des informations et données pertinentes disponibles et de la faisabilité d'une telle démarche, en s'appuyant sur les travaux en cours dans le cadre MEDPOL, tels que la poursuite de l'élaboration des critères d'évaluation pour les substances dangereuses et l'eutrophisation, tout en tenant compte des projets scientifiques pertinents.
3. Étudier plus avant la salinité et les substances associées aux rejets des usines de désalinisation (telles que la saumure) comme paramètre possible, tout en précisant les indicateurs communs relatifs au groupe considéré.
4. Spécifier plus précisément en quoi consiste la surveillance des effets biologiques, en tenant compte des travaux déjà effectués dans le cadre MEDPOL.
5. Envisager les moyens de surveiller de plus près les impacts à long terme des événements de pollution aiguë sur les biotes.
6. Envisager un indicateur commun relatif aux « tendances concernant la quantité de débris ingérés par des organismes marins ou le nombre de cas d'emmêlement d'organismes marins dans des débris, concernant en particulier certains mammifères marins, oiseaux de mer et tortues marines » (Décision IG.21/3, Annexe I, indicateur 10.2.1), à titre expérimental, et l'élaborer plus avant sur la base des données disponibles, des meilleures pratiques et, le cas échéant, de projets pilotes sous-régionaux.
7. En étudiant les indicateurs communs relatifs aux débris marins, à mesure que les données se multiplient et que la recherche scientifique progresse, ne pas omettre de prendre en considération les microplastiques qui se déposent sur les plages de sable.
8. En se fondant sur les informations supplémentaires fournies par l'ACCOBAMS et d'autres organismes régionaux et internationaux compétents au sujet de l'OE11, formuler des recommandations en vue de l'élaboration d'un indicateur relatif au bruit, dans le but d'actualiser la liste convenue du BEE, des cibles et des indicateurs établie par la dix-huitième Réunion des Parties contractantes, à soumettre à la dix-neuvième Réunion des Parties contractantes en 2015.
9. Étudier les liens avec les travaux sur le sous-groupe « biodiversité et pêches » en liaison avec l'OE11 (bruit).

Recommandations concernant le sous-groupe « littoral et hydrographie »

Les Groupes CORMON sur le littoral et l'hydrographie devront :

1. Tenir compte, pour élaborer plus avant l'indicateur 10, de tous les nouveaux développements pertinents et de toutes les informations et données disponibles auprès d'autres organismes régionaux et internationaux et projets de recherche (tels que Pegaso), tout en étudiant les liens entre cet indicateur et le Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée, relatif à la Convention de Barcelone.
2. Se demander si l'introduction d'un indicateur portant expressément sur les changements d'utilisation des terres, au titre de l'OE8, qui serait établi sur la base des informations fournies à l'appui par le CAR/PAP et sur d'autres recherches scientifiques pertinentes¹, serait de nature à améliorer la liste des indicateurs et des cibles associées à soumettre à la dix-neuvième Réunion des Parties contractantes; et donner au Groupe de coordination de l'approche écosystémique des recommandations à cet égard, y compris sur la portée géographique de cet indicateur.
3. S'agissant de l'OE7, noter que le terme « hydrographie » englobe « la profondeur, les courants de marée et les caractéristiques des vagues des eaux marines, y compris la topographie et la morphologie du fond des mers ».
4. Étudier les liens entre l'indicateur commun 9, l'OE7 et l'OE1, par rapport aux habitats affectés.
5. Envisager, sur la base des renseignements supplémentaires fournis par les Parties contractantes, la possibilité d'introduire un indicateur commun relatif aux modifications de la dynamique sédimentaire du littoral (Décision IG.21/3, Annexe II, indicateur 8.1.2) pour l'OE8.
6. S'agissant de l'OE7, se demander comment tenir compte des constructions prévues et sous quel angle envisager les impacts cumulatifs.

Le Secrétariat devra :

1. Établir des directives en matière de surveillance, accompagnées d'un modèle indiquant les spécifications des indicateurs communs et décrivant leurs liens avec les objectifs écologiques concernés, compte tenu des considérations qui précèdent et de la pratique suivie par d'autres conventions pour les mers régionales.
2. Affiner, dans ces directives, les définitions essentielles relatives aux indicateurs communs, comme par exemple le terme « permanent » à propos de l'indicateur 9.
3. Pour spécifier avec plus de précision les indicateurs communs, entreprendre de mettre à jour et d'affiner la liste des habitats et la liste des espèces (y compris celle des mammifères marins²) figurant dans l'Annexe I à la Décision IG.21/3 de la dix-huitième Réunion des Parties contractantes.

¹ Telles que le projet PEGASO.

² S'agissant de la liste des mammifères marins à examiner au titre du paragraphe relatif aux « descriptions de BEE et cibles proposées pour les mammifères marins », à la page 48 du document UNEP(DEPI)/MED IG.21/9 (Annexe II – Décisions thématiques - Décision IG.21/3), on notera que la liste des mammifères marins est incomplète. En effet, au moins quatre espèces qui fréquentent régulièrement les eaux de la Méditerranée en sont absentes (*Ziphius cavirostris*, *Grampus griseus*, *Phocoena phocoena*, *Steno bredanensis*). L'absence de *Z. cavirostris*, ou baleine à bec de Cuvier, est particulièrement significative pour

4. Consulter les Parties contractantes, les experts internationaux compétents et les directeurs des projets de recherche pour que le Programme de surveillance et d'évaluation intégré puisse être aussi valide que possible sur le plan scientifique et d'un bon rapport coût-efficacité, s'agissant en particulier des indicateurs communs relatifs à la biodiversité, au littoral et à l'hydrographie.
5. Éviter, en étroite coopération avec la CGPM, les chevauchements entre les indicateurs relatifs à la biodiversité et les indicateurs relatifs aux pêches, dans le projet de directives en matière de surveillance, en s'appuyant autant que possible sur les données et pratiques de la CGPM, dans le cas des indicateurs communs relatifs à la biodiversité également, pour que ces indicateurs puissent être applicables dans la pratique et par souci d'économie et d'efficacité.
6. Resserrer les liens avec la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), en particulier pour assurer la surveillance future des espèces pélagiques de taille moyenne et de grande taille telles que le thon et l'espadon, ainsi qu'avec d'autres organes de pêche dont les travaux sont utiles pour l'approche écosystémique.
7. Aligner le calendrier 2014 des travaux au titre de l'approche écosystémique sur les prochaines réunions de la CGPM et de l'Union européenne consacrées à ce sujet, les principaux résultats attendus de chaque réunion étant expliqués.
8. Partager les informations et les données dont les Groupes CORMON seront saisis pour leur prochaine réunion, s'agissant notamment de méthodologie, des travaux en cours en vue de l'établissement de critères d'évaluation pour les substances dangereuses, et de l'évaluation de l'eutrophisation, afin que les experts puissent discuter de ces questions en étant pleinement informés.
9. Rechercher, en tenant compte des pratiques existantes en Méditerranée, les meilleurs moyens d'appliquer les principes du Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) de la manière la plus commode possible pour que les Parties contractantes et, si possible, les partenaires, puissent échanger rapidement des informations en vue de faciliter la poursuite de l'élaboration des indicateurs communs.
10. Envisager que les réunions des Groupes CORMON prévues pour 2014 se tiennent sur deux jours au lieu d'un.

La CGPM est invitée à :

1. Étoffer sa Note d'information d'ici la prochaine réunion des Groupes CORMON sur la biodiversité et la pêche, en s'attachant autant que possible à étudier les liens avec la biodiversité et les prises accessoires (et autres indicateurs possibles), sachant que le but ultime est de parvenir au bon état écologique par des moyens d'un bon rapport coût-efficacité.
2. Intégrer les 13 indicateurs mentionnés dans la Note d'information sur l'OE3 (UNEP(DEPI)/MED WG.390/Inf.5).

deux raisons : a) parce que cette espèce serait la plus affectée par le bruit des activités anthropiques dans la Méditerranée – un aspect de la pollution qui est expressément abordé dans le cadre de l'approche écosystémique; et b) parce que le Comité scientifique de l'ACCOBAMS travaille depuis plusieurs années sur la modélisation de l'habitat de cette espèce dans la Méditerranée et que l'on pourrait utiliser ces connaissances pour poursuivre plus résolument les objectifs opérationnels au titre de l'OE1.

Les Parties contractantes sont invitées à :

1. Faire part de leurs observations sur les indicateurs communs spécifiés dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.390/3, ainsi que sur les travaux en cours concernant les indicateurs et les objectifs écologiques, en particulier ceux qui ont besoin d'être élaborés plus avant.
2. Faire connaître au Secrétariat les capacités dont elles ont besoin pour assurer la surveillance des indicateurs communs prévue dans le cadre de l'approche écosystémique.
3. Proposer, d'ici la prochaine réunion des Groupes CORMON, un mode opératoire qui permettrait d'accéder aux informations disponibles sur les contaminants présents dans les biotes, en tenant compte des spécificités sous-régionales et des besoins en matière de coopération.
4. Donner au Secrétariat des informations sur les seuils et les valeurs de référence qu'elles utilisent en liaison avec les indicateurs communs.
5. Donner au Secrétariat des informations sur l'indicateur commun relatif aux normes applicables aux concentrations maximales réglementaires dans les produits de la mer de consommation courante (indicateur commun 14) et sur l'application pratique des normes de l'OMS relatives aux concentrations intestinales d'entérocoques (indicateur commun 15).
6. Donner au Secrétariat des informations sur les indicateurs relatifs aux changements climatiques qu'ils appliquent, en liaison avec l'état des écosystèmes.
7. Signaler les accidents de pollution marine comme l'obligation leur en est faite en vertu du Protocole « prévention et situation critique ».
8. Communiquer au Secrétariat les informations sur les modifications dans la dynamique sédimentaire du littoral qu'elles jugent utiles pour l'élaboration d'un éventuel indicateur commun supplémentaire par les Groupes CORMON.

ANNEXE II

Ordre du jour

Lundi 17 février 2014

- Point 1 : Ouverture de la réunion (9 heures – 9 h 15)
- Points 2 et 3 : Portée et objet de la réunion. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour (9 h 15 – 9 h 30)
- Point 4 : Introduction générale à l'analyse du Secrétariat PNUE-PAM concernant les indicateurs communs/objectifs intermédiaires possibles (et leurs éventuels niveaux de référence et seuils) dont il faudra convenir. Le BEE au regard des objectifs écologiques pour la Méditerranée (9 h 30 – 10 heures)
- Point 5 : Présentation de l'analyse du Secrétariat concernant les objectifs écologiques pour le groupe « biodiversité et pêches » et du Secrétariat de la CGPM sur les indicateurs communs/objectifs intermédiaires possibles, les niveaux de référence et les seuils au regard de l'OE3 (10 heures – 10 h 30)
- Point 6 : Examen de l'analyse du Secrétariat concernant le groupe « biodiversité et pêches » (11 heures -13 heures)
- Point 7 : Poursuite de l'examen de l'analyse du Secrétariat concernant le groupe « biodiversité et pêches » (14 h 30 – 17 heures)
- Point 8 : Conclusions de la réunion sur les principaux résultats au titre du groupe « biodiversité et pêches » et recommandations concernant les objectifs intermédiaires, les indicateurs communs, et les niveaux de référence et seuils possibles (17 h 30 – 18 heures)

Mardi 18 février 2014

- Point 9 : Présentation de l'analyse du Secrétariat PNUE-PAM sur les indicateurs communs/objectifs intermédiaires possibles (et les éventuels niveaux de référence et seuils) dont il faudra convenir. Le BEE au regard des objectifs écologiques pour la Méditerranée concernant le sous-groupe « pollution et détritrus marins » (9 heures – 9 h 30)
- Point 10 : Examen de l'analyse du Secrétariat concernant le sous-groupe « pollution et détritrus marins » (9 h 30 – 13 heures)
- Point 11 : Poursuite de la discussion concernant le sous-groupe « pollution et détritrus marins » (14 h 30 – 17 heures)
- Point 12 : Conclusions de la réunion sur les principaux résultats au titre du sous-groupe « pollution et détritrus marins » et recommandations concernant les objectifs intermédiaires, les indicateurs communs, et les niveaux de référence et seuils possibles (17 h 30 – 18 heures)

Mercredi 19 février 2014

- Point 13 : Présentation de l'analyse du Secrétariat PNUÉ-PAM sur les indicateurs communs/objectifs intermédiaires possibles au vu des travaux concernant le groupe « littoral et hydrographie » (9 heures – 9 h 30)
- Point 14 : Examen de l'analyse du Secrétariat concernant le groupe « littoral et hydrographie » (9 h 30 – 13 heures)
- Point 15 : Poursuite de la discussion concernant le groupe « littoral et hydrographie» (14 h 30 – 15 h 30)
- Point 16 : Conclusions de la réunion sur les principaux résultats au titre du groupe «littoral et hydrographie» et recommandations concernant les objectifs intermédiaires, les indicateurs communs, et les niveaux de référence et seuils possibles (15 h 30 – 16 heures)
- Point 17 : Recommandations du Groupe CORGEST intégré concernant les futurs travaux des Groupes CORMON (16 h 30 – 18 heures)
- Point 18 : Clôture de la réunion (18 heures)

ANNEXE III**LISTE DES PARTICIPANTS**

ALBANIA / ALBANIE	<p>Mr Redi Baduni Director of Environment Ministry of Environment, Rruga "Durrësit", nr. 27 Tirana Albania</p> <p>Tel: +355 42 2224572 Fax: +355 42 2270627 E-mail: rbaduni@moe.gov.al</p>
BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE ET HERZÉGOVINE	<p>Ms Esena Kupusovic Assistant Director Federal Hydrometeorological Institute Bardakcije 12 71000 Sarajevo Bosnia and Herzegovina</p> <p>Tel: + 387 33 276 710 Mobile: +387 61 199511 Fax: + 381 33 276 701 E-mail: Kupusovic.e@fhmzbih.gov.ba</p>
CROATIA / CROATIE	<p>Ms Nada Krstulovic Senior Scientist Institute of Oceanography and Fisheries Setaliste I. Mstrovica 63 21000 Split Croatia</p> <p>Tel:+385 21408006 Mobile: +385 992224559 Fax:+385 21358650 E-mail: krstulovic@izor.hr</p>
EGYPT/EGYPTE	<p>Mr Mohamed Farouk Osman Head Central Department of Coastal Zone Management Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA) 30 Misr-Helwan El-Zyrae Road P.O. Box 11728 Maadi Cairo Egypt</p> <p>Tel: +202 25256483 Fax: +202-25256475 E-mail: m_f_osman@hotmail.com</p>

<p>EUROPEAN UNION UNION EUROPEENNE</p>	<p>Mr David Connor European Commission DG Environment Unit C.2 Marine Environment and Water Industry Bu-9 04/106 1049 Brussels Belgium</p> <p>Tel: +32 22 99 0391 E-mail: david.connor@ec.europa.eu</p>
<p>FRANCE / FRANCE</p>	<p>Ms Heloise Muller BRGM Direction Risques et Prévention (DRP) Unité Risques Côtiers et Changement Climatique (R3C) 3, avenue Claude Guillemin. 45060 Orleans Cedex 2 France</p> <p>Tel: +332 38 64 39 84 Fax: +332 38 64 33 99 E-mail: h.muller@brgm.fr</p> <p>Mr Xavier Fizzala UMR CNRS 7263 – IMBE (Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale) Station Marine d'Endoume Chemin de la Batterie des Lions 13007 Marseille, France</p> <p>Tel+33 491041613 Fax : +33 491041635 E-mail : xavier.fizzala@imbe.fr</p>
<p>GREECE / GRÈCE</p>	<p>Mr Ilias Mavroidis Dept.of International Relations and EU Affairs, Hellenic Ministry of Environment, Energy and Climate Change 15 Amaliados Street 11523 Athens Greece</p> <p>Tel: +30 210 6426531 Fax: +30 210 64 34 470 E-mail: i.mavroidis@prv.ypeka.gr</p> <p>Mr Nicholas Mantzaris Dept.of International Relations and EU Affairs, Hellenic Ministry of Environment, Energy and Climate Change 15 Amaliados Street 11523 Athens Greece</p> <p>Tel.: + 30 213 15 15 680 Fax: +30 210 64 34 470 E-mail: n.mantzaris@prv.ypeka.gr</p>

	<p>Ms Eleni Tryfon Ministry for the Environment, Energy & Climate Change, Nature Management Section 36, Trikalon str, Athens, Greece</p> <p>Tel +30 210 6918202 Mobile:+30 693 2646947 Fax: +30 210 6918487 E-mail: e.tryfon@prv.ypeka.gr</p> <p>Mr Spyridon Bellas Petroleum Policy Directorate Ministry for the Environment, Energy & Climate Change, Messogeion 119 10192 Athens, Greece</p> <p>Tel +30 210 6969410 Mobile:+30 6979449089 E-mail: spyridon.bellas@gmail.com</p>
ISRAEL / ISRAEL	<p>Mr Rani Amir Director Marine and Coastal Environment Division Ministry of Environmental Protection Pal-Yam 15a P.O. Box 811 31333 Haifa Israel</p> <p>Tel: +972 4 8633501 Mobile: +97250 6233050 Fax: +972 4 8633520 E-mail : rani@sviva.gov.il</p>
ITALY / ITALIE	<p>Mr Giordano Giorgi ISPRA Institute for Environmental Protection and Research via Vitaliano Brancati, 48 Rome 00144 Italy</p> <p>Tel. +39 06.50074788 Fax +39 06.50072916 E-mail: sistema152@isprambiente.it</p> <p>Ms Erika Magaletti Senior Research Scientist ISPRA Institute for Environmental Protection and Research via Vitaliano Brancati, 48 Rome 00144 Italy</p> <p>Tel. +39 06.50074788 Fax +39 06.50072916 E-mail: erika.magaletti@isprambiente.it</p>

	<p>Mr Pietro Battaglia Researcher ISPRA Institute for Environmental Protection and Research Laboratory of Milazzo Via dei Mille 46, 98057 Milazzo Italy</p> <p>Tel. +39 090 9224872 Mobile : +39 3809076169 Fax +39 090 9241832 E-mail: pietro.battaglia@isprambiente.it</p>
LEBANON / LIBAN	<p>Mr Mohamad Saayed Protection of Nature Resources Department Ministry of the Environment Lazarieh Building, 8th floor - Beirut Central District P.O. Box 11-2727 Beirut Lebanon</p> <p>Tel: +9611 976555 extension 555 Mobile: +9613 595463 Fax: +9611 976530 E-mail: m.saayed@moe.gov.lb, saayedmed@hotmail.com,</p>
THE STATE OF LIBYA ETAT DE LYBIE	<p>Mr Almokhtar Saied Head of Marine and Wildlife Section Environment General Authority (EGA) P. O. Box 83618 Al Gheran Tripoli Libyan Arab Jamahiriya</p> <p>Tel: + 218 21-4873761 Mobile: + 218 91 4559615 Fax:+ 218 21-4872160 E-mail: Mok405@yahoo.com</p>
MALTA / MALTE	<p>Mr Duncan Borg Environment Protection Officer Ecosystems Management Unit Environment Protection Directorate Malta Environment & Planning Authority St Francis Ravelin Floriana P.O. Box 200 Marsa MRS 1000 Malta</p> <p>Tel. Direct Line: +356 2290 7105 Fax: +356 2122 8438 E-mail: duncan.borg@mepa.org.mt, ecap.malta@mepa.org.mt</p>
MONTENEGRO / MONTÉNEGRO	<p>Ms Milena Batakovic Senior Advisor Environmental Protection Agency IV Proleterske, 19</p>

	<p>81000 Podgorica Montenegro</p> <p>Tel: +382 20618256 Mobile: +382 67225504 Fax: +382 20618255 E-mail: milena.batakovic@epa.org.me</p>
MOROCCO / MAROC	<p>Mme Nassira Rheyati Ingénieur en Chef Chargée des dossiers Système des Nations Unies Direction du Partenariat, de la Communication et de la Coopération Département de l'Environnement 9, Avenue Araar, Secteur 16, Hay Ryad, Rabat 10100, Maroc</p> <p>Tel : +212 5 37576637 Mobile :+212 6 61347968 Fax :+212 5 37576638 Email : rheyati@environnement.gov.ma, r_nassira@yahoo.fr</p>
SLOVENIA / SLOVÉNIE	<p>Ms Monika Peterlin Head of marine department Institute for water of the RS Hajdrihova 28c 1000 Ljubljana Slovenia</p> <p>Tel: +386 1 4775 337 Mobile: +386 41 527 385 Fax:+386 41 527343 E-mail: Monika.peterlin@izvrs.si</p>
SPAIN / ESPAGNE	<p>Mr Victor Escobar Paredes Technical Advisor Directorate General for the Sustainability of the Coast and the Sea Ministry of the Environment and Rural and Marine Affairs Plaza San Juan de la Cruz S/N 28071 Madrid, Spain</p> <p>Tel: +34 91 5976038 Fax: +34 91 5976902 E-mail: vaescobar@magrama.es</p> <p>Mr Jordi Galofré Coastal Engineer and Manager Ministry of Agriculture, Food and the Environment Coastal Directorate Imperial Tarraco, 4-4 43005 Tarragona Spain</p> <p>Tel: +34 977 216613 Mobile: +34 638815991 Fax: + 34 77 230563 E-mail: jgalofre@magrama.es</p>

TUNISIA / TUNISIE	<p>Mr Mohamed Zmerli Chef de Service de l'Evaluation Environnementale Ministère de l'Environnement Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1080 Tunis – Tunisie</p> <p>Tel: +216 70 728 644 Fax: +216 70 728 655 E-mail : zmerli_mohamed@yahoo.com</p>
TURKEY / TURQUIE	<p>Mr Erol Cavus Expert Marine and Coastal Management Department Ministry of Environment and Urbanization Ehlibeyt Mh. 1271 Sk. No:13 Balgat / Ankara Turkey</p> <p>Tel: +90 312 586 3127 Mobile: +90 532 320 6328 Fax: +90 312 474 0335 E-mail: erol.cavus@csb.gov.tr</p> <p>Ms Colpan Polat Beken Chief Researcher Environment Institute of Marmara Research Center TUBITAK P.O.Box 21 4147C Gebze-Kocaeli Turkey</p> <p>Tel: +90 262 6772977 Mobile: +90 533 2620046 Fax: +90 262 6412309 E-mail: colpan.beken@tubitak.gov.tr</p>

**REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS SPECIALIZED AGENCIES AND
OTHER INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS SPECIALISEES DES NATIONS UNIES
ET AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

<p>GENERAL FISHERIES COMMISSION FOR THE MEDITERRANEAN (GFCM) FAO OF THE UNITED NATIONS FISHERIES AND AQUACULTURE DEPARTMENT</p>	<p>Ms Pilar Hernández Information Management Officer GFCM Secretariat General Fisheries Commission for the Mediterranean (GFCM) Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) Palazzo Blumenstihl, Via Vittoria Colonna 1, Rome 00193, Italy</p> <p>Tel:+39 0657055730 Fax: +39 0657056500 E-mail: pilar.hernandez@fao.org</p> <p>Ms Marta Coll. Manton</p> <p>Tel:+39 0657055730 Fax: +39 0657056500</p>
<p>UNDP - TURKEY</p>	<p>Mr. Harun Guclusoy Project Manager (Strengthening the System of Marine and Coastal Protected Areas of Turkey) United Nations Development Programme (UNDP) - Turkey UN House, Birlik Mah., 415. Cad., No:11, Cankaya, Ankara 06610 Turkey</p> <p>Tel: +90 312 4541100 Mobile: +90 530 8787017 Fax: +90 3124961463 E-mail: harun.guclusoy@undp.org</p>
<p>ACCOBAMS</p>	<p>Mme Florence Descroix- Comanducci Executive Secretary Jardin de l'UNESCO Monaco MC-98000 Monaco</p> <p>Tel.: +377 98 988010 Fax: +377 98 984208 Email: fcdescroix@accobams.net.</p> <p>Mr Yanis Souami Co-Chair of Noise Working Group Tel.: +33 6 48 397121 Email: contact@sinay.fr</p>

**NON GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES**

<p>HELMEPA – HELLENIC MARINE ENVIRONMENT PROTECTION ASSOCIATION</p>	<p>Mr Constantinos Triantafillou Assistant Executive Coordinator E-mail: c.triantafillou@halmepa.gr</p> <p>5 Pergamou Street 17121 N. Smyrni, Athens – Greece</p> <p>Tel: +30 210 9343088 Fax: +30 210 9353847</p>
<p>IRIS-SES Project</p>	<p>Ms Kalliopi Pagkou Research Director, Coordinator of the IRIS-SES project (DG ENV) Institute of Oceaography Hellenic Center for Marine Research 46.7 km Athinon-Souniou Ave. Mavro Lithari Anavissos 19013 Attica, Greece</p> <p>Tel: +30 22910 76409 Mobile: +30 6972232496 Fax: +30 22910 76347 E-mail: popi@ath.hcmr.gr</p>
<p>MEDASSET-MEDITERRANEAN ASSOCIATION TO SAVE THE SEA TURTLES</p>	<p>Ms Elisabeth Boura Programme Officer MEDASSET-Mediterranean Association to Save the Sea Turtles 1c Likavitou Street 106 72 Athens Greece</p> <p>Tel/Fax: + 30 210 3613572 E-mail: medasset@medasset.org, lizaboura@medasset.org</p>
<p>MEDINA Project</p>	<p>Ms Maialen Garmendia Research technician</p> <p>Tel: +34 93 586 8059 Mobile: +34 675 702 760 E-mail:maialen.garmendia@uab.cat</p> <p>Ms Anna Marin Research technician</p> <p>Tel: +34 93 586 8059 Mobile: +34 618 591 052 E-mail:anna.marin@uab.cat</p> <p>Universitat Autònoma de Barcelona Department of Geography, Edifici B, Universitat Autònoma de Barcelona, Campus Bellaterra, Cerdanyola 08193</p>

	Barcelona, Spain
PEGASO Project	<p>Ms Françoise Breton Manager & Scientific Coordinator of the EU FP7 project PEGASO</p> <p>Tel: +34 93 581 3518 Mobile: +34 606 347204 E-mail: Francoise.breton@uab.cat</p> <p>Universitat Autònoma de Barcelona Department of Geography, Edifici B, Universitat Autònoma de Barcelona, Campus Bellaterra, Cerdanyola 08193 Barcelona Spain</p>
PERSEUS EU Project	<p>Mr Nikolaos Streftaris Project Manager</p> <p>Tel: +30 22910 76381 Mobile: +30 6937297337 Fax: +30 22910 76347 E-mail: nstrefta@hcmr.gr</p> <p>Ms Sofia Reizopoulou Senior Researcher</p> <p>Tel: +30 22910 76383 Mobile: +30 6977661222 Fax: +30 22910 76347 E-mail: sreiz@hcmr.gr</p> <p>Hellenic Center for Marine Research 46.7 km Athinon-Souniou Ave. Mavro Lithari Anavissos 19013 Attica, Greece</p>
SOUND SEAS	<p>Ms Marianne Tundi Agardy Executive Director 26, Van Nuys Rd Colrain MA 01340, USA</p> <p>Tel: +1 413 624 3068 E-mail: tundiagardy@earthlink.net</p>
TETHYS RESEARCH INSTITUTE	<p>Mr Giuseppe Notarbartolo Di Sciara President Viale B.G. Gadio 2, 20121 Milano Italy</p> <p>Mobile: +39 335 6376035 E-mail: disciara@tethys.org</p>

**SECRETARIAT TO THE BARCELONA CONVENTION
AND COMPONENTS OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
SECRETARIAT DE LA CONVENTION DE BARCELONE ET COMPOSANTES DU PLAN
D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

<p>UNEP/MAP PAM/PNUE</p>	<p>Mr Atila Uras Programme Officer Tel:+30 210 7273140 E-mail: atila.uras@unepmap.gr</p> <p>Ms Gyorgyi Gurban EcAp Project Officer Tel: +30 210 7273105 E-mail: gyorgyi.gurban@unepmap.gr</p> <p>Ms Maria Capari Consultant Marine Expert</p> <p>Tel: +30 210 7273116 Mobile : +30 6976 433110 E-mail: marinemonitoring.expert@unepmap.gr</p> <p>Fax: +30 210 7253196-7 48, Vassileos Konstantinou 11635 Athens Greece</p>
<p>UNEP/MAP MED POL PAM PNUE/MED POL</p>	<p>Ms Tatjana Hema Programme Officer 48, Vassileos Konstantinou 11635 Athens Greece</p> <p>Tel.:+30 210 7273115 Fax: +30 7253196-7 E-mail: tatjana.hema@unepmap.gr</p>
<p>REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC) CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)</p>	<p>Mr Jonathan Pace Senior Programme Officer Regional Marine Pollution Emergency Response Centre for the Mediterranean Sea (REMPEC) Maritime House, Lascaris Wharf, Valletta Malta</p> <p>Tel :+356 21 337296-8 Fax: +356 21 339951 E-mail: jpace@rempec.org, rempec@rempec.org</p>

REGIONAL ACTIVITY CENTER FOR THE PRIORITY ACTIONS PROGRAMME (PAP/RAC) CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PROGRAMME D'ACTION PRIORITAIRES (CAR/PAP)	Mr Marko Prem Deputy Director Kraj Sv. Ivana 11 Split HR-21000 Croatia Tel.:+385 21 340475 Fax: +385 21 340490 E-mail: marko.prem@ppa.t-com.hr
REGIONAL ACTIVITY CENTER FOR SPECIALLY PROTECTED AREAS (SPA/RAC) CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES (CAR/ASP)	Mr Daniel Cebrian Programme Officer Specially Protected Areas Regional Activity Centre (SPA/RAC) Bd. du Leader Yasser Arafat, La Charguia I B.P. 337, Tunis 1080 Tunisia Tel: +216 71 206649, +216 71 206 851, +216 71 206485 Fax: +216 71 206490 E-mail: daniel.cebrian@rac-spa.org